



Conseil Municipal

Séance du 26 novembre 2015

Le vingt-six novembre deux mil quinze, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY (Nièvre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Jean-Paul NARCY, 1er Adjoint – Béatrice LAMOUREUX, 2^{ème} Adjoint - Francis ARNOUX – Alain BOURGEX – Isabelle CHERRIER - Evelyne JACQUELIN – Marie-Thérèse MINARD - Alain PICARD.

Absents excusés : Messieurs Jacques CONDAMINE et Stéphane LAFRANCHISE.

Pouvoirs : Monsieur Jacques CONDAMINE à Monsieur Jean-Paul NARCY, Monsieur Stéphane LAFRANCHISE à Monsieur Denis HOUCHOT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse MINARD.

Après lecture, le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire expose les grandes lignes du projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet de La Nièvre.

Le schéma départemental de coopération intercommunale vise à rassembler les communautés de communes, à réduire le nombre de syndicats intercommunaux, voire les supprimer.

Concernant le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique, le conseil municipal s'oppose à l'unanimité à sa dissolution. Une délibération argumentée est prise en ce sens.

Concernant la communauté de communes Loire et vignoble, une réunion des conseillers communautaires est prévue prochainement. Le conseil municipal devra ensuite délibérer.

Voirie 2016

La commission des chemins s'est réunie le 23 octobre dernier pour déterminer les travaux à réaliser. Il a été décidé d'effectuer des enduits bicouche sur les voies communales rue des Criots, rue des Grands Buissons et rue Abel Violette. Des travaux de purges seront à effectuer rue du cimetière, rue des Robins, chemin des vignes, Vesvres, Montclavin, les Boulassiers.

Une étude chiffrée sera menée, un ordre de priorité sera déterminé.

Courriers divers

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier signé de tous les maires de la communauté de communes et du conseiller départemental, adressé à Monsieur le Préfet afin de le sensibiliser sur l'avenir de l'ancien site du CNRS. Dans sa réponse, Monsieur le Préfet a indiqué qu'il restera attentif à tout nouveau projet d'aménagement du site.

- La société ARDI a répondu au courrier qui lui avait été adressé. Le directeur adresse toutes ses excuses pour les essais d'artifices tardifs et s'engage à continuer de veiller à limiter au maximum le nombre et la durée des tirs nocturnes.

- Merlot-TP a adressé un courrier faisant part de la continuité de l'entreprise suite à la disparition de son Président.

Questions diverses

Audit énergétique : Le SIEEEN a effectué un audit énergétique des bâtiments communaux. L'étude effectuée définit la commune comme une faible consommatrice d'énergie. Tous les bâtiments communaux, classés par catégorie de bâtiments, affichent un ratio énergétique compris dans les valeurs nationales.

Location terrain communal : Le successeur de l'ancien locataire, sans avoir l'autorisation d'exploiter le terrain communal, a outrepassé ses droits en procédant à l'emblavure du terrain. Un courrier lui sera adressé.

Devant ce fait accompli, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'établir un bail pour une année non renouvelable avec obligation de laisser le terrain après récolte.

CCAS : La loi du 7 août 2015 rend facultative la création d'un CCAS dans les communes de 1 500 habitants, mais ne crée pas une obligation de le dissoudre. Le conseil Municipal s'oppose à sa dissolution.

Elections régionales des 6 et 13 décembre : il a été procédé à la constitution du bureau de vote.

Noël : Vendredi 4 décembre : spectacle de Noël des enfants

Vendredi 11 décembre : confection des colis aux anciens

Samedi 12 décembre : distribution des colis à partir de 10 h 00.

Recensement de la population : il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

Bulletin municipal : le prochain bulletin paraîtra 1^{ère} quinzaine de janvier.

Demande de création d'un club pétanque à Garchy : Un avis favorable a été donné, dans un premier temps, pour un an.

Prochaine réunion : vendredi 10 décembre à 19 h 00

La séance est levée à vingt-et-une heures trente minutes.